

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 09 septembre 2022 à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Rochepaule s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOUTRY, Maire, le vendredi 09 septembre 2022 à 18h30.

Présents : Pierre BARNIER, Ivan BOUVET, Elisabeth COSTET, Pierre DELAYGUE, Pascal DELORME, , Yoan LIOTARD, Sandra ROSSET, Hervé SPAES, Guy VALETTE.

Absents excusés : Daniel GUYON-VEUILLET (procuration à Pascal DELORME), Hervé SPAES.

Secrétaire de séance : Amandine CONVERS

Ouverture de séance à 18h32

Ordre du jour :

1. Approbation du CR (compte rendu) du CM du 17/06/2022.
2. Délibération subvention du Département pour le déneigement.
3. Délibération création d'un emploi permanent.
4. Délibération subvention exceptionnelle pour le club des jeunes.
5. Délibération subvention exceptionnelle pour l'association des boules.
6. Délibération subvention exceptionnelle pour Rochepaule pour Mémoire (Restauration des 3 Croix).
7. Délibération subvention APE.
8. Délibération exceptionnelle Rochepaule en Fête.
9. Délibération photovoltaïque.
10. Délibération Tir aux pigeons.
11. Délibération SDE07.
12. Demande de privatisation d'un chemin par la SCI de la Bergerie au lieu-dit « Veillet ».
13. Informations et Questions diverses

- Congrès des Maires.
- Itinéraire VTT (Pascal DELORME).
- Ravitaillement en Eau.
- Spectacle du 16 septembre 2022.
- Subventions demandées à la Comcom.
- Equarrissage Chasseurs.
- Commission pour le plan de sauvegarde.
- Centre Tout Terrain.

- Marché de Noël (Rochepaule en fête).
- Occupation de l'espace public
- Lucas CHAREL
- Monument aux Morts
- Point sur la Stèle aux maquisards.
- Réunion de la Région au Cheylard.
- Incivilités

1. Approbation du CR (compte rendu) du CM du 17 juin 2022.

Approbation à l'unanimité des personnes présentes du compte rendu (10 voix pour).

2. Délibération subvention du Département pour le déneigement.

La commune de Rochepaule exerce la compétence « Création, entretien et aménagement de la voirie communale ». Le département de l'Ardèche propose d'apporter une aide financière à la commune pour le déneigement des voiries communales pour l'hiver 2021-2022. Afin de pouvoir faire cette demande d'aide, le maire a besoin de l'autorisation des membres du conseil municipal.

Vote à l'unanimité des personnes présentes (10 voix pour).

3. Délibération création d'un emploi permanent.

En vue du départ à la retraite de l'actuel secrétaire de mairie et dans le but de le remplacer, le maire propose la création d'un emploi permanent de rédacteur relevant de la catégorie B à compter du 01 janvier 2023 pour une durée hebdomadaire de 30 heures.

Vote à l'unanimité des personnes présentes (10 voix pour).

4. Délibération subvention exceptionnelle pour le club des jeunes.

Une subvention exceptionnelle de 50€ a été promise au club des jeunes pour son implication lors de l'organisation du « Bal itinérant » le 15 juillet 2022.

Vote pour à l'unanimité des personnes présentes (10 voix pour).

5. Délibération subvention exceptionnelle pour l'association des boules.

Une subvention exceptionnelle de 60€ a été promise à l'amicale boules pour son implication lors du challenge de la commune.

Vote à l'unanimité des personnes présentes (10 voix pour).

6. Délibération subvention exceptionnelle pour Rochepaule pour Mémoire.

Pour l'entretien et la rénovation du patrimoine communal, au lieu-dit des 3 croix, l'association Rochepaule pour mémoire a été sollicitée pour servir d'intermédiaire entre le propriétaire, l'entrepreneur et la mairie. Les frais engagés pour cette réfection, soit 1 500€, seront remboursés à l'Association Rochepaule pour mémoire.

Votes contre : 2 pour : 8

7. Délibération subvention APE.

Chaque année la commune verse une subvention à l'APE **des écoles de Saint-Agrève**. Cette année cette subvention est reconduite pour un montant de 200€.

Vote à la majorité des personnes présentes (3 voix pour 250€ - 2 abstentions et 5 voix pour 200€).

8. Délibération subvention exceptionnelle pour Rochepaule en fête.

Une subvention exceptionnelle de 2x30€ (soit 60€) a été promise à l'association Rochepaule en Fête pour les lots de la tombola du marché aux plantes.

Vote à l'unanimité des personnes présentes (10 voix pour).

9. Délibération photovoltaïque.

Compte tenu de la demande faite aux collectivités d'économiser l'énergie, le maire propose un audit des bâtiments publics ainsi qu'une pose de photovoltaïque sur le toit de la mairie.

Plusieurs devis ont été établis mais compte tenu de la flambée des prix, le conseil municipal souhaite que ce dossier soit réexaminé avant de statuer sur ce projet.

10. Délibération : installation d'une barrière au tir aux pigeons.

Afin de contrôler les dépôts des déchets verts au tir aux pigeons, il serait souhaitable de contrôler l'accès à ce site.

La pose d'une barrière laissant le passage piéton est envisagée. L'accès restera possible en demandant l'autorisation en Mairie. Une clé sera remise au service de secours ainsi qu'au président de la chasse pendant la période de chasse.

Vote à l'unanimité des personnes présentes (10 voix pour).

11. Délibération SDE07.

Le maire expose qu'une adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et / ou accords-cadres et marchés subséquents est proposé par le SDE 07.

Les communes disposant de bâtiments de plus de 1 000m², doivent procéder à des travaux leur permettant de réaliser 60% d'économies. Un audit énergétique sera alors nécessaire pour s'assurer de la bonne réalisation de cette obligation.

Pour les communes dont les bâtiments ont une superficie de moins de 1 000m², l'audit énergétique sera nécessaire que lors de la rénovation des bâtiments (ce qui est le cas de la commune de Rochepaule).

Le SDE07 propose donc de coordonner et exécuter le marché d'audit énergétique, en contrepartie d'une participation financière pour permettre de réaliser une étude énergétique des bâtiments publics.

Vote à l'unanimité des personnes présentes (10 voix pour).

12. Demande de privatisation d'un chemin par la SCI de la Bergerie au lieu-dit « Veillet ».

Une demande de privatisation d'un chemin au lieu-dit « Veillet » a été déposée.

M. le Maire et ses adjoints ont rencontré le propriétaire et lui ont indiqué quelle partie ils acceptaient de soumettre à l'enquête publique.

Jeudi 08 septembre 2022, une nouvelle demande est arrivée par mail en mairie.

Après étude en conseil municipal de la demande faite. Monsieur le maire et ses conseillers restent sur ce qui avait été convenu en premier lieu avec le propriétaire.

Si la privatisation de ce chemin est acceptée, les frais de géomètres et de notaires seront à la charge du demandeur et la mairie prendra en charge l'enquête publique.

13. Informations et Questions diverses :

13.1 *Congrès des Maires.*

Le traditionnel congrès des Maires aura lieu du 22 au 24 novembre 2022. Si des élus souhaitent y participer la commune prendra en charge les frais de déplacements et d'hébergement. Les autres frais sont à la charge des personnes qui seraient intéressées.

13.2 *Itinéraire VTT.*

M. Pascal DELORME nous présente un itinéraire VTT proposé par M. Daniel GUYON-VEUILLET et lui-même. Cet itinéraire sera à baliser et peut également se faire en randonnée pédestre.

Mme Dany Fumas, de l'office du tourisme de St Agrève, pourrait venir conseiller la municipalité (balisage, couleurs à respecter, itinéraire, etc...). Un rendez-vous avec elle va être convenu.

13.3 *Ravitaillement en eau.*

Suite à l'initiative de M. DEPEYRE (Président de l'association Eau pour tous, tous pour l'eau), pour qu'un point d'eau soit installé sur la commune afin que les gens en pénurie d'eau puissent venir se ravitailler. La communauté de commune Val'Eyrieux a réalisé cette installation au « boulo-drome d'été » moyennant une contrepartie financière.

Pour profiter de ce service, un formulaire spécifique doit être déposé en Mairie. La cuve ayant été installée tardivement et les conditions difficiles de ravitaillement ont fait que les personnes ayant rempli le formulaire n'ont pas eu besoin de venir se servir en eau. La commune a investi dans l'achat d'une cuve alimentaire pour pouvoir assurer le transport en cas de besoins.

Or, il a été constaté que certaines personnes se servaient dans les points accessibles de la commune à titre gratuit.

Une réunion aura lieu le 10 octobre prochain entre la commune, l'association eau pour tous et Val'Eyrieux (M. le Vice-Président en charge de cette compétence et M. Rémi Bourret, Responsable des services eaux potables et assainissements des eaux usées).

13.4 *Spectacle du 16 septembre 2022.*

Un spectacle de variété française est proposé aux administrés de la commune. Ce spectacle est gratuit. Il est offert par la Municipalité. Toutefois les places étant limitées, il est préférable de s'inscrire auprès d'Elisabeth COSTET.

13.5 *Subventions demandées à la Communauté de Commune de Val'Eyrieux.*

Les deux demandes (garage communal et aire de jeux) déposées pour le fond de concours auprès de Val'Eyrieux ont été refusées.

13.6 *Equarrissage Chasseurs.*

Une demande a été faite par les chasseurs pour savoir si la commune aurait un terrain à leur mettre à disposition pour le stockage d'un bac d'équarrissage de leurs carcasses. Le ramassage de ce bac se ferait 2 à 3 fois par période de chasse.

Le seul terrain communal susceptible de pouvoir accueillir ce bac est proche d'une habitation. Le Maire pense que le conseil n'a pas assez de recul pour savoir s'il y aura des nuisances.

Sans proposition de solution par la municipalité, l'ACCA de Rochepaule devra installer un lieu de stockage sur un terrain privé.

13.7 *Commission pour le Plan de Sauvegarde.*

La commission pour le Plan Communal de Sauvegarde s'est réunie samedi 03 septembre 2022. La mise en place de sous-commissions avec un responsable a été actée. Elles doivent se réunir pour avancer dans l'élaboration de ce plan avant la prochaine réunion globale qui aura lieu le 12 novembre 2022.

13.8 *Centre Tout Terrain.*

Une épreuve de trial est organisée par le moto-club de Rochepaule ce dimanche 11 septembre 2022 au centre tout terrain de Bergeron. La remise des prix aura lieu à 17h.

13.9 *Marché de Noël.*

Cette année, l'association « Rochepaule en fête » organisera le traditionnel marché de Noël le dimanche 20 novembre 2022. Il se déroulera à la salle polyvalente, salle de la poste et en extérieur.

13.10 *M. Lucas CHAREL.*

Pour pallier à l'absence de Judicaël CLOT (employé communal en arrêt maladie), Lucas CHAREL a été engagé pour 1 mois renouvelable.

13.11 *Réunion du 28 septembre : Subventions de la Région.*

La Région réunie tous les demandeurs de subvention à la communauté de commune du Cheylard. Un adjoint sera présent à cette réunion afin de présenter le projet de l'Hôtel Mounard.

13.12 *Occupation de l'espace public.*

Il a été rappelé que l'occupation de l'espace public n'est pas autorisée sans autorisation ou arrêté du Maire.

13.13 *Monument aux morts.*

M. LEGENDRE, président de l'ONACV, est venu à Rochepaule le 29 mars 2022. Il a indiqué qu'il n'était pas nécessaire de modifier les noms des morts pour la France en cas d'inversion de prénom.

Suite aux recherches de l'Association de Rochepaule pour Mémoire, la commune va œuvrer pour faire apparaître les noms des personnes oubliées sur les plaques du Monument aux Morts.

13.14 *Point sur la stèle.*

L'inauguration de la stèle aux maquisards aura lieu le 28 mai 2023 et en partenariat avec Rochepaule pour Mémoire. Elle devait se dérouler sur une semaine. M. Ivan BOUVET proposera un programme détaillé prochainement.

13.15 *Incivilités.*

Que fait-on lorsque les auteurs des incivilités faites sont connus ?

Mairie conseil va être contactée afin d'avoir de plus amples renseignements sur la Police du Maire.

13.16 *Divagation des chiens.*

Une convention a été signée avec ACAMA43. Cette convention donne l'accord de la commune pour intervenir sur la commune afin de capturer un chien errant. A ce jour, pas de retour de leur part.

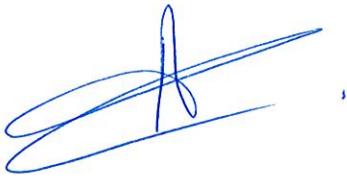
13.17 *Boulodrome.*

Dans le cas où la Mairie reprendrait la compétence du boulodrome à la place de la Communauté de Communes de Val'Eyrieux, un devis pour l'installation du matériel « coupure de sonos lors d'une alerte incendie » a été demandé à l'entreprise Sécuripro. La Mairie étudie le coût de la reprise de ce bâtiment et tente d'évaluer le réel besoin.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22h05.

La Secrétaire

Amandine CONVERS



Le Maire,

Jean-Marie FOUTRY



